



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PIC BOIS D'ARCY
novembre 2016

RÉORGANISATION 2017 : LA BALLE EST DESORMAIS DANS LE CAMP DE LA DIRECTION...

La réorganisation de la PIC est-elle "gelée" ?

Le 26 octobre 2016, la Branche Service Courrier Colis appelée communément « Siège courrier » a pris la décision, suite à une demande unanime des Organisations Syndicales, de suspendre la mise en place des réorganisations, le temps des négociations sur les conditions de travail à la distribution.

Les PIC ne sont donc pas concernées par cette suspension.

Pour autant, cette négociation nationale ne doit pas servir d'écran de fumée et masquer les difficultés rencontrées dans les PIC et les autres métiers de La Poste. C'est donc dans ce sens que notre Fédération a demandé l'ouverture d'une négociation sur les conditions de travail en PIC.

Dans le cadre des négociations sur l'évolution des régimes de travail, la CFDT a donc été reçue en bilatérale le lundi 7 novembre.

Pendant 3 heures 30 ! La CFDT a passé au crible l'ensemble des régimes de travail impactés, difficile de résumer en un seul tract, le déroulé de la bilatérale et l'ensemble de nos revendications. Une restitution plus complète sera faite lors de nos Heures d'Informations Syndicales des 16 et 17 novembre.

L'AURORE

La CFDT a évoqué la réticence de certains agents à propos de la modification des horaires, modification entraînant un manque à gagner (perte d'heures de nuit).

LA MATINALE

La CFDT a transmis la proposition faite par une majorité d'agents et de pilotes de l'équipe et fait part de leurs revendications (nombre de samedis travaillés, modification de la semaine à 6 jours...)

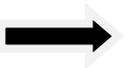
La CFDT a pointé du doigt les différences faites au niveau des repos entre la version « sans accord » et la version « avec accord »...qui est pour le coup moins avantageux. Les problématiques de chargements des camions (certains camions partant à 5 heures) ont également été abordées.

LETTE DÉPART CONCENTRATION (13h-20h)

La CFDT est évidemment intervenue sur le nombre de samedis travaillés « un jour comme un autre » à La Poste et donc il est difficile de passer outre.

La CFDT a demandé, comme pour l'ensemble des équipes impactées, la réduction des semaines à 6 jours travaillés et donc pour la LD Concentration le déplacement du mercredi en Semaine 2 pour un lundi « compliqué » nous a-t-on répondu !

Donc pas de samedi en moins et pas de lundi non plus ! Ca risque de coincer !





SYNDICAT FRANÇAISIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CLIENTS ESPRIT DE SERVICE « S3C »

La CFDT a fait part du mécontentement des techniciens S3C à propos de la modification des horaires.

Les points suivants ont été abordés :

- *Contrats Affranchigo/Prestigo.*
- *Pause du technicien affecté au guichet entreprises.*
- *Incidence du changement d'horaire sur l'entraide faite chez RDSL et Docapost ?*
- *Arrivée du camion Asphéria/Docapost ?*

LETTRE DÉPART 13 (13h01-21h15)

La CFDT a transmis des propositions faites par des agents/pilotes de l'équipe.

La CFDT a pointé du doigt la semaine 3 qui ne respecte pas le Code du travail, la durée maximale hebdomadaire de travail étant fixée à 48 heures, un point qui a visiblement échappé à la Direction. En l'état le régime de travail « avec accord » ne peut-être applicable et sera donc forcément modifié.

LETTRE DÉPART APRES-MIDI (14h15-21h15)

Actuellement, le cycle de travail de la LDAM est identique à celui de la LD Concentration. Dans la version « sans accord » du futur projet, le cycle de travail de ces deux îlots reste identique...ce qui n'est plus le cas dans la version « avec accord ».

En effet, dans la version « avec accord » la LD Concentration a un régime de travail de 7 semaines et la LDAM un régime de travail de 6 semaines ; ce qui engendre à l'année un nombre de samedis travaillés nettement plus important pour la LDAM.

La CFDT a cherché à comprendre pourquoi ? Et a demandé à ce que les régimes de travail de la LD Concentration et de la LDAM restent égaux et ce afin que les postiers de la LDAM ne soient pas lésés par le nombre de samedis travaillés.

Et forcément là aussi ça coince sur le nombre de lundi de repos !

Concernant le volet social du projet, la Direction de la PIC a souhaité, dès cette première bilatérale, recueillir les demandes de notre Organisation.

La CFDT a donc revendiqué des indemnités pour les postiers impactés par :

- **Une modification des horaires de travail.**
- **Une augmentation du nombre de samedis travaillés.**
- **Une augmentation du nombre de jours travaillés par semaine.**

- **Des promotions !** véritable « cheval de bataille » de la CFDT.

- **Des CDIations !** La PIC est confrontée à des difficultés de recrutement, il est donc plus que nécessaire de s'orienter vers un nouveau mode de recrutement...et pour la CFDT cela passe par la CDIation et le recrutement par l'externe.

Lundi 14 novembre lors de la plénière, nous saurons si nos demandes ont été entendues...ou simplement écoutées.

